



Informations aux habitants de Chêne-Pâquier

Votre village a besoin de vous !

Vous l'avez certainement appris, M. Didier Grize, municipal, a donné sa démission pour la fin de l'année. Après 20 années d'implication active au sein de l'exécutif de notre village, il a souhaité consacrer son temps et son énergie à d'autres objectifs.

La Municipalité et le Bureau du Conseil général s'unissent pour le remercier chaleureusement de son engagement. Une partie formelle de remerciements aura lieu lors du Conseil général de décembre.

L'élection complémentaire à la Municipalité aura lieu en même temps que les votations fédérales du **24 novembre 2024**.

Si vous êtes intéressé à vous engager pour votre commune, vous trouverez ci-dessous un aperçu des démarches à entreprendre pour vous présenter à l'élection, ainsi qu'un échéancier. N'hésitez pas à prendre contact avec le Président du Conseil, le Greffe municipal ou l'un des membres de la Municipalité.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces informations. Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons nos plus cordiales salutations.

La Municipalité
Le Président du Conseil général

Procédure pour déposer sa candidature

Toute personne âgée de 18 ans révolus au moins, suisse ou de nationalité étrangère au bénéfice d'un permis C, peut se présenter à cette élection complémentaire. La personne au bénéfice d'un permis C doit avoir eu son domicile continu dans le canton de Vaud durant les trois dernières années et doit avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années.

En cas d'intérêt, nous vous encourageons vivement à prendre contact avec un membre de la Municipalité qui vous renseignera sur la fonction, l'investissement en temps, la rémunération ou toute autre question.

Une fois votre décision prise, prenez contact avec le Greffe municipal qui dispose des formulaires à compléter en vue du dépôt d'une liste. Votre liste sera signée par 3 personnes signataires ou parrains.

La liste doit être déposée au plus tard le lundi 14 octobre 2024 à midi.

L'élection complémentaire aura lieu le **dimanche 24 novembre 2024** en même temps que les votations fédérales.

S'il ne devait y avoir qu'une ou qu'un candidat, l'élection sera **tacite**.

Élection municipale complémentaire et votations fédérales du 24 novembre 2024

Le bureau de vote sera ouvert comme d'habitude de 10h00 à 11h00.

Dernier délai pour déposer votre enveloppe de vote (tout scrutin confondu) : dimanche 24 novembre à 11h00 dans la boîte aux lettres se trouvant à l'entrée du bureau communal.

Si un 2^e tour est nécessaire, le scrutin se déroulera le dimanche 15 décembre 2024.